

Assemblée Générale

Samedi 14 octobre 2023



Ordre du jour

- 1- Rapport moral
- 2- Rapport d'activités de l'année écoulée
- 3- Rapport de la commission « Attributions »
- 4- Point sur l'activité des vergers
- 5- Rapport financier de l'exercice 2022/2023
- 6- Budget prévisionnel 2024
- 7- Vote du montant des cotisations 2024
- 8- Election des membres du conseil d'administration
- 9- Questions diverses

1- Rapport moral (André Racine)

2023 vient d'être annoncée comme étant l'année la plus chaude jamais enregistrée, le mois de septembre et la 1ère quinzaine d'octobre avec des températures exceptionnellement élevées et une absence de précipitations nous le prouvent encore et nous alertent aussi sur l'évolution du climat (Chantal y reviendra).

En 2002 déjà, lors du Sommet de la Terre en Afrique du Sud, Jacques Chirac, président de la République, interpellait les dirigeants de ce monde : « notre maison brûle et nous regardons ailleurs ».

Cela fait 20 ans et la situation n'a fait qu'empirer depuis. Mais ce n'est pas une fatalité !

Notre responsabilité est collective et individuelle, nous ne pouvons pas rester les bras croisés.

Pour nous jardiniers, toujours attentifs à la météo, ce changement du climat, avec sécheresse prolongée et canicules à répétition, est un sujet de préoccupation, même si cette saison, malgré les restrictions d'eau, nous avons eu quelques courts épisodes de pluie à intervalles réguliers qui ont sauvé nos récoltes.

Car même si nous subissons les aléas du climat, nous devons réagir et nous avons la capacité d'agir :

Le jardin potager est un lieu de vie, avec les jardiniers certes (vie sociale), mais surtout parce-que c'est une combinaison dynamique entre le sol, les plantes, l'eau (de pluie, de rosée ou d'arrosage), le soleil et le jardinier.

La gestion de l'eau est primordiale. C'est un bien précieux, qui, et c'est un comble en Franche-Comté, s'avère devenir rare. La Haute-Saône et le Haut Doubs ont été, très tôt en saison, déclarés en alerte niveau 1 (le 23/06 pour le Doubs), puis classés en situation de crise (Haut-Doubs frontalier le 28/08, tout le département du Doubs le 18/09).

En raison de cette succession d'épisodes météorologiques extrêmes, à chaque début de saison nous, jardiniers, venons à douter de la culture du potager et craignons d'avoir des récoltes peu abondantes, et nous nous inquiétons plutôt de la ressource en eau, qui n'est plus disponible autant que par le passé.

A l'association, nous souhaitons limiter l'usage de l'eau du réseau et augmenter la capacité de stockage de l'eau de pluie dans chaque site.

C'est un travail que nous avons commencé à aborder en concertation avec la direction Biodiversité et Espaces Verts de la Ville de Besançon.

Parallèlement il s'agit pour nous tous d'être vigilants sur l'usage de l'eau et d'en optimiser sa consommation, collectivement mais également individuellement.

Pour cela, à chacun de jardiner différemment ou autrement, de pratiquer un maraîchage vertueux, en se préoccupant :

- du sol : amendement, fumure, matière organique → favoriser la vie microbienne
- du choix des végétaux : variétés traditionnelles, plantes racines, espèces moins exigeantes en eau ... et de leur organisation (rotation, associations) ...
- des pratiques culturales : champ des possibles → paillages, lasagnes ou buttes, compostage sur le sol, décompactage sans retournement, ne pas laisser le sol à nu ...
- de l'ensoleillement : ombrières légères, plantations hautes (tournesol, grimpantes annuelles), plantation d'un petit arbre fruitier ...

C'est tout un ensemble d'actions à engager en faveur de la biodiversité (les jardins sont des espaces de nature), pour s'adapter au changement climatique.

C'est laisser de la place pour l'expérimentation, s'ouvrir à d'autres formes de culture (permaculture, agroforesterie ...), s'accorder du temps pour apprendre, échanger.

C'est adopter une démarche volontariste et responsable sur le court et moyen terme.

La Ville de Besançon, le Conseil Départemental du Doubs et la Fédération Nationale des Jardins Familiaux ont annoncé être en mesure de nous accompagner ou de nous soutenir, par le biais d'animations ponctuelles, de sessions de formation, dans des études, ou des équipements.

De notre côté, au sein de l'association, nous avons certainement des personnes ressources qui peuvent partager un savoir faire (les oyats par exemple), faire valoir une expérimentation ...

Par exemple, plusieurs adhérents/adhérentes du site d'Avanne se sont portés(es) volontaires pour en faire des jardins expérimentaux, en osant, adaptant des pratiques cohérentes permettant de limiter la consommation d'eau tout en veillant à obtenir des récoltes correctes, sans faire n'importe quoi.

Cet exemple peut être repris par d'autres sites, nous le/les suivrons de près et avec beaucoup d'intérêt.

Les bonnes volontés sont donc les bienvenues, individuelles ou collégiales.

2023, marque un renouvellement dans la gestion de la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs :

- renforcement des valeurs de la FNJFC (qui sont aussi les nôtres) : importance du vivre ensemble, développement des pratiques respectueuses de l'environnement, équité, l'honnêteté et la transparence
- amélioration des règles de fonctionnement
- meilleure représentation des associations membres au sein de la fédé
- accompagnement dans la gestion des litiges, la rédaction du règlement intérieur
- aide à la formation, visite sur le terrain
- jardinage au naturel : mise en ligne de vidéos tous les jeudis (que nous partagerons sur notre site)

Cette année, plusieurs reportages ont été tournés par France 3 sur la pratique du jardinage et par la Ville de Besançon sur le moustique tigre.

2023, aura été marquée également par un nouveau sinistre sur le site de Rosemont Vignerons : le 26 mai dernier, un cabanon jumelé a été entièrement détruit par les flammes, dont l'origine est un acte malveillant et volontaire, montant du préjudice estimé à 4900 €.

Cette année encore, nous avons eu à traiter plusieurs litiges, dont la plupart liée à des comportements agressifs de jardiniers envers d'autres. Nous allons travailler sur une évolution du règlement intérieur intégrant ces problèmes de conflit, ainsi que d'autres points.

Cet automne nous allons démarrer un chantier de division de parcelles, dont certaines très grandes (plus de 200 m²) ne sont plus adaptées à la demande.

+ matérialiser les parcelles des jardins familiaux de la Gare d'Eau, de Fort Griffon et améliorer le découpage des Vaîtes (numérotation)

Concernant les arbres dans les parcelles, tant de la part de la Ville de Besançon, propriétaire, que de la nôtre, gestionnaire, notre point de vue a évolué.

Les fortes températures estivales successives ont eu pour effet de «brûler» certains légumes, d'où l'intérêt d'apporter un peu d'ombrage dans les jardins.

Cela est possible avec des plantes hautes (tournesols ...) ou avec des treillages ou perches supportant des plantes annuelles volubiles (haricots ramants, cornichons, chayottes ...), ou encore avec l'installation de petites structures (démontables), pergolas ou sortes de claies en bambous ou en tiges de bois..

Un arbre au feuillage léger peut convenir, sous réserve qu'il soit :

- fruitier,
- à petit développement (forme basse tige ou demi-tige),
- limité à 1, par parcelle de 100/150 m²,
- parmi une espèce acceptée (pécher, abricotier, amandier, néflier, pommier, poirier, cerisier, mirabellier, selon variétés et cultivars). Pas d'arbre au développement important (figuier, noyer) ou qui risque de rejeter de racines (prunier greffé sur myrobolan ...). L'accord du CA doit être sollicité systématiquement.

Pour les arbres existants (y compris non fruitiers), la décision du maintien ou de l'enlèvement se fera au cas par cas.

Exemple de structures légères en bambous sur le site d'Avanne



Site de Colombot – Un noyer compromis



Site de Rosemont CFA



1 juin 2023 15:33

Un point sur l'activité « Abeilles » : elle est en pause.

Nous n'avons plus de colonies et personne pour reprendre la tâche (au moins 2 adhérents/référents).

Cette saison estivale a été marquée par la présence grandissante du frelon asiatique (à pattes jaunes) et celle élevée du frelon européen.

Une entreprise spécialisée est intervenue au mois d'août sur un nid de frelons asiatiques situé dans un nichoir à oiseaux, à hauteur d'homme.

Les frelons défendent leur nid dans un rayon de 5 m et attaquent en nombre en cas d'approche.

Consigne : toujours rester éloigné d'un nid et signaler de suite sa présence à l'association, par courriel.

Cela reste un point de vigilance pour tous au printemps, lors de la sortie des femelles hivernantes dites fondatrices, qui recherchent un lieu pour installer le nid qui abritera la future colonie. A cette saison le piégeage s'avère le plus efficace (mais il n'est pas sélectif).

Pour cela, nous sommes en relation avec le syndicat apicole du Doubs pour trouver un système de capture plus spécifique.



Frelon asiatique
environ 3 cms

Frelon européen
environ 5 cms

Enfin l'association va signer prochainement avec la Ville de Besançon une nouvelle convention de mise à disposition des jardins et vergers familiaux (durée 5 ans).

Et juste pour terminer, je vous informe de la création au printemps 2024 d'un nouveau site de jardins familiaux, à Miserey-Salines (15 parcelles de 50 m²), que l'association va reprendre en gestion sous convention avec cette commune.

Avant de laisser Chantal poursuivre, je remercie :

- Madame la Maire de Besançon, plus particulièrement Mme Fabienne Brauchli, adjointe déléguée à la Transition écologique, à la Biodiversité et aux Espaces verts,
- La direction Biodiversité et Espaces Verts, Samuel Lelièvre (directeur), Johnny Magnenet (chargé de mission Nature en ville, Agriculture urbaine), Julien Faivre-Rampant (chef d'atelier Logistique),
- Monsieur le Maire d'Ecole-Valentin et son adjointe déléguée à l'Environnement et au Cadre de vie, Céline Bouvier,
- Monsieur Erlé Courvoisier, du Conseil départemental du Doubs, responsable du Pôle Milieux naturels à la direction du Développement et de l'Equilibre des Territoires,
- Messieurs Jean Russo (directeur) et Simon Guyon (directeur adjoint) et madame Rosemay Joubrel (responsable du Pôle Vie associative et Communication) à la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs,
- Les membres du conseil d'administration,
- Le salarié Sébastien,
- Les correspondants de site,

sans lesquels l'association ne pourrait pas fonctionner.

2- Rapport d'activités de l'année écoulée (Chantal Legry)

2.1 La composition du bureau

Tous les ans, au maximum 2 semaines après la tenue de l'Assemblée Générale, le CA se réunit avec les nouveaux membres et élit le bureau.

Cette année 2022-2023, le bureau était composé de :

- . président : André RACINE
- . vice-présidente : Jenny KNAPP
- . secrétaire : Chantal LEGRY
- . secrétaire adjointe : Marie-Madeleine SAGE
- . trésorier : Pascal PUPUNAT
- . trésorier adjoint : Francis CHAMPEMONT

Jenny KNAPP a souhaité « passer la main » pour le poste de Présidente qui demande un investissement important, et a été remplacée par André RACINE.

Pas de changement au secrétariat et notre précieux trésorier, Pascal PUPUNAT, est toujours fidèle.

2.2 La vie dans les sites

Point météo : l'été 2023 se situe au 4ème rang des étés les plus chauds !

Cet été fut un mix de périodes chaudes, voire très chaudes (caniculaires), d'épisodes orageux, voire pluvieux et parfois un peu frais et pour terminer un début septembre très chaud, le plus chaud jamais enregistré.

Petit rappel : du printemps à l'été, la pluie est utilisée par la végétation naturelle et agricole. Les nappes phréatiques se rechargent en hiver grâce aux précipitations.

Or, l'hiver dernier, le déficit de pluie a été de 30% et à partir du 18 septembre le Préfet du Doubs a dû promulguer la situation de crise pour le département.

Suite aux sondages effectués en fin d'année 2022 qui ont reçu un accueil majoritairement favorable, les jardiniers de 2 nouveaux sites ont bénéficié de l'attribution de compteurs individuels.

Une mauvaise installation des compteurs par certains jardiniers s'est soldée par la dégradation de 2 fois 3 robinets aux mêmes points d'eau dans le même site.

Nous n'avons pu remplacer le matériel avant l'interdiction d'arroser (commandes faites à la Fédération, congé de la personne responsable, puis congé de l'entreprise et enfin délai de livraison)

Nous avons rencontré cette année des problèmes avec les pompes dans 2 sites. Ces pompes anciennes ont dû être remplacées par la direction Biodiversité et Espaces Verts de la Ville.

Autre difficulté : les serrures de plusieurs sites : certaines ont été changées et les jardiniers ont reçu de nouvelles clés. D'autres sont encore en commande et ont été remplacées par l'association : Sébastien a posé une chaîne avec un cadenas à code afin que les portillons ne restent pas ouverts.

Nous tenons à vous préciser que les membres du CA sont très réactifs au niveau des demandes que vous pouvez nous adresser. Dès réception le message est transmis à la personne compétente au sein de l'association qui parfois elle-même doit faire passer l'information aux services municipaux.

2.3 Les travaux collectifs

Quasiment tous les sites ont bénéficié de travaux collectifs cette année, travaux au cours desquels la plupart des jardiniers ont participé. Nous les remercions ainsi que les correspondants qui les ont organisés et Sébastien, salarié de l'association qui a collaboré activement dans plusieurs sites.

2.4 Les visites des sites

Tous les sites ont été « visités » par des membres du Conseil d'Administration à partir du mois d'avril. Cette « activité » représente toujours un « investissement temporel » important et a permis de découvrir de beaux jardins et d'autres moins.

Nous avons, comme tous les ans, envoyé quelques lettres afin de savoir si l'attributaire rencontre des problèmes particuliers et dans la négative lui demander de bien vouloir se référer au règlement (entretien de la parcelle et culture de celle-ci).

Nous voudrions terminer cette partie (vie dans les sites) en rappelant des points forts de notre association : courtoisie, convivialité, respect des autres ... Or, nous avons constaté, cette année, de nombreux manquements à ces points essentiels :

-Insultes entre jardiniers

- Insultes et menaces d'un jardinier à l'encontre d'un correspondant et d'un membre du CA
- Agressivité d'un jardinier à l'égard du salarié
- Agressivité de jardiniers vis-à-vis d'un employé de la Ville lors de la réparation d'une serrure endommagée
- Propos virulents et incorrects (« *on se fout de notre gueule... des incapables* ») tenus par un ancien membre du CA à l'égard du personnel du service de la Biodiversité et des Espaces Verts
- Propos tenus par un jardinier lors d'un appel téléphonique à l'égard de l'ensemble des membres bénévoles de l'association : « *vous êtes tous des incapables* »

A votre avis, comment pouvons-nous recevoir tout ceci ? Vous pouvez être agacés, voire exaspérés par certaines situations, mais ces comportements sont inadmissibles et contraires aux valeurs et à l'esprit de l'association et de la DBEV.

3- Rapport de la commission « Attributions » (Chantal Legry)

Comme nous vous l'avions signalé en octobre 2022, la saison culturelle 2022-2023 débutait le 11 novembre 2022, avec 177 demandes d'attribution de jardins en attente. Nous avons compté cette année 66 départs et environ 64 attributions.

Nous avons eu l'impression de constater une diminution du nombre de demandes au cours de l'année. Nous verrons si cette tendance se poursuit lors de cette prochaine année culturelle.

Nombre de dossiers en attente cette année : 173

4- Point sur l'activité des vergers (Jenny Knapp)

L'activité Verger a compté cette année 12 adhérents, répartis sur 3 sites : Port-Douvot, Chamuse et Fort de Planoise. Les vergers sont divisés en parcelles individuelles, comme à Port-Douvot au nombre de 10 et en parcelles collectives, situées à Port-Douvot, Chamuse et Fort de Planoise. Des vergers communs sont présents à Port-Douvot et Montoille.

L'activité consiste à entretenir sa parcelle par une à deux fauches tardives, à tailler les arbres, taille de formation pour les arbres jeunes et taille d'entretien pour les plus vieux et à entretenir les vergers communs. Une fauche manuelle, à la faux traditionnelle est réalisée sur l'ensemble des sites, complétée par une fauche motorisée. La pépinière est présente sur le site de Port-Douvot, elle nécessite un entretien fréquent et elle nous permet de réaliser les ateliers de greffe au printemps et en été, et de remplacer les arbres trop vieux. Les jeunes arbres sont alors surveillés de près. La pépinière a d'ailleurs été clôturée il y a quelques années pour éviter les visites d'animaux trop curieux.

Nous assurons également l'entretien des jeunes arbres du site de jardins d'Avanne, qui nécessitent encore une taille de formation.

Des vergers sont disponibles, les nouveaux adhérents sont les bienvenus.

Adhérents 2023

12 arboriculteurs

5 sites

- Fort de Planoise (commun)
- Montoille (commun)
- Port-Douvot (11)
- Chamuse (1)
- Avanne (entretien annuel)

Travaux pépinière :

- Roulement mensuel de l'entretien

Avenir de Montoille :

- Maintien en verger commun
- Accueil de classes

Disponibilité des vergers en 2023

- Site Trépillot (groupe « Expérimentateurs » toujours à constituer)
- Chamuse / Port-Douvot



Travaux Port-Douvot

Samedi 3 mai

Travaux Grand commun

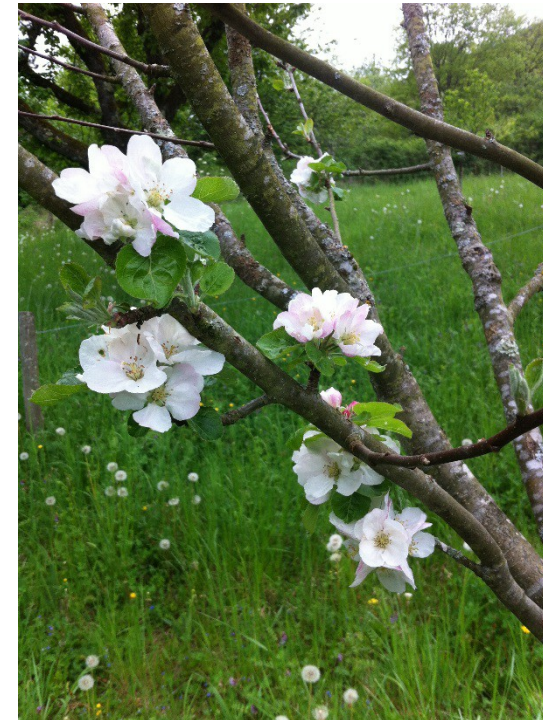


(Photos JK)

Atelier Greffe de printemps

Samedi 15 avril

Pépinière de Port-Douvot



(Photos JK – Atelier 2017)

Le verger de Chamuse

L'année écoulée au verger a été marquée par une attention particulière à la gestion du sol.

En effet, à l'issue de la "période covid", les ronces avaient largement envahi le verger par patches de plusieurs dizaines de m² et à hauteur d'homme. 4 journées de débroussaillage d'hiver ont été nécessaires pour en venir à bout.

En début de printemps, un petit troupeau de brebis a pris le relais de manière très efficace à la faveur d'un partenariat avec l'association Collines en Tête. Je remercie chaleureusement le berger pour son intervention.

Concernant les arbres, seule de la taille sanitaire a été effectuée (suppression du bois mort). Deux vieux pommiers ont été "démontés", car entièrement secs au printemps. Le bois a été laissé en tas au pied du tronc qui sert aux insectes xylophages et aux pics.

Plusieurs vieux arbres arrivent en fin de vie simultanément dans ce verger (ils ont du être plantés à la même période il y a 30-40 ans) et il va être nécessaire de les remplacer par de nouveaux sujets. Cela concerne une bonne dizaine de cerisiers, de pommiers et de pruniers sur la trentaine d'arbres présents sur la parcelle.

En termes de récolte, peu (voire pas) de cerises, ni de pommes cette année, mais quelques prunes, coings et nèfles. Tout ce qui tombe au sol est maraudé par la faune (sanglier notamment) car le verger est traversé par une sente bien visible et les ouvertures dans la clôture sont difficiles à obstruer. Mais cela ne perturbe pas le verger outre mesure. Il serait intéressant de disposer un piège photographique pour se rendre compte des espèces qui fréquentent la parcelle.

Le principal facteur d'une faible récolte chaque année (et de la mort de quelques arbres ?) réside dans le fait que la parcelle est entourée de forêt constituée de grands arbres (pins, robiniers, frênes...) de plus de 20m de hauteur. Le soleil n'y pénètre que de manière insuffisante.

De plus, deux de ces arbres sont tombés sur le verger durant l'hiver (diam 30cm du tronc) n'occasionnant fort heureusement que peu de dégâts sur les fruitiers et la clôture (et le bénévole !).

Cette problématique est certainement la plus importante à traiter pour la pérennité du verger.

Pour la suite, une plantation de quelques arbres sera faite fin-novembre, l'entretien sanitaire des arbres sera échelonné durant l'hiver et contact sera pris avec la commune de Besançon pour étudier la possibilité d'abattre quelques arbres en bordure de parcelle pour ouvrir davantage à la lumière et permettre aux fruitiers un meilleur épanouissement.

5- Rapport financier de l'exercice 2022/2023 (Pascal Pupunat)

Notre exercice comptable s'établit du 01/10/2022 au 30/09/2023.

5.1- Les produits :

2 postes représentent près de 92 % des ressources de l'association :

-> La première source de recettes est le **montant des cotisations** (y compris le paiement de l'eau) qui représente 62% du total des produits, soit près de 52 000 €.

-> En second lieu, les **subventions de fonctionnement** de la Ville de Besançon pour 25 000 € (+ 2 000 € en 2023) et de la Commune d'Ecole Valentin (1 000 €) qui couvrent environ 30 % de notre budget.

5.2- Les charges :

Les dépenses se sont élevées à 84 331 € :

-> Le premier poste reste le **salaire (+ charges sociales) de notre salarié**, Sébastien Gauthier, pour environ 29 000 €

-> Le deuxième poste a été cette année les **dépenses d'entretien et réparation des sites** (et matériels) pour 15 189 €, montant élevé dû aux réparations du site des Relançons suite incendie

-> Le troisième poste a été les **cotisations versées à la Fédération Nationale** pour 14 778 €

Au final, nous arrivons à un résultat positif de 707,42 € dû aussi à une indemnisation d'assurance (nouveau sinistre de 2023).

Voir le compte de résultat 2023 en Annexe 1.

La situation financière de l'association reste solide (autant comptablement qu'en trésorerie) et nos comptes sont aussi vérifiées par les services de contrôle/gestion de la Ville de Besançon (car nous touchons cette année une subvention de 25 000 €).

Mr Huguet, adhérent, a également vérifié les comptes de l'association le 12/10/2023.

6- Budget prévisionnel 2024 (Pascal Pupunat – André Racine)

7- Vote du montant des cotisations 2024

Le Conseil d'administration a décidé de maintenir le montant de la cotisation au même niveau que l'année dernière, il n'y aura pas d'augmentation pour la saison 2024.

Le règlement des cotisations sera préférentiellement effectué par courrier postal.

Pour le paiement en espèces, 2 permanences seront organisées un samedi matin, dont les dates seront précisées lors de l'appel à cotisation.

Vous pouvez régler vos cotisations jusqu'au 31 décembre 2023, délai de rigueur, par courrier postal.

Le paiement fractionné est possible : l'ensemble des chèques doit être cependant remis à l'association avant le 31 décembre 2023, et les dates souhaitées pour l'encaissement, indiquées au dos du ou des chèques.

Toute cotisation non acquittée au 1er janvier 2024 sera majorée de 10% et ce jusqu'au 15 janvier 2024.

Après cette date, en raison du défaut de paiement de cotisation, l'adhérent sera radié des listes et le jardin sera attribué à une autre personne.

8- Election des membres du conseil d'administration

Ce sont portés candidats à leur réélection (12 et 16) ou à l'issue de la période de cooptation (14) :

- Mme **Marie-Madeleine Sage** (poste n°12)
- Mme **Claudine Barthelet** (poste n°14)
- Mr **Jean-Louis Courtois** (poste n°16)

Mr Francis Champemont (poste n°8), coopté en octobre 2022, n'a pas souhaité maintenir sa candidature au CA.

Mme Fathia M'Rad (poste n°2), cooptée à la même date, a demandé une prolongation d'un an, qui lui a été accordée par le CA.

Aucun adhérent(e) sollicité(e) lors de l'envoi de la convocation à l'assemblée générale ne s'étant manifesté(e) pour faire acte de candidature, celles indiquées ci-avant sont donc seules soumises au vote de l'assemblée.

9- Questions diverses

Vous avez la parole